



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**COMMUNICATION SUR LA GESTION DE LA FORTE SUSPICION  
DE LA GRIPPE AVIAIRE EN GUINEE**

Depuis le début du mois de mai 2022, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est confronté à une suspicion de l'influenza aviaire hautement pathogène ou grippe Aviaire dans les préfectures de Coyah et de Forecariah. Ces différentes exploitations avicoles touchées par la maladie ont enregistré la perte de près de 55.000 têtes de volailles.

Compte tenu donc de l'incidence et du risque élevé de propagation de la maladie, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction Nationale des Services Vétérinaires a aussitôt envoyé sur le terrain une mission pluridisciplinaire et multi sectorielle d'investigation et de prélèvements d'échantillons pour les laboratoires nationaux et de références de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale.

Les laboratoires nationaux ayant mis en évidence la présence du sous type H5N1 (ce qui devrait être confirmé par le laboratoire de référence avant l'officialisation), la Direction Nationale des Services Vétérinaires a mis en place un plan d'urgence de riposte à cette maladie qui consiste à renforcer les efforts de surveillance et les mesures de biosécurité en vue de contrôler et éradiquer la maladie

Afin de coordonner efficacement la mise en œuvre des actions contenues dans le plan de riposte, une cellule de crise a été mise en place sous le pilotage et la coordination respectivement du Ministre et de la Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

A ce jour, plusieurs actions ont été menées sur le terrain parmi lesquelles on peut citer :

- ✓ Réunion d'échange avec la participation des trois départements évoluant dans la plateforme une seule santé (Ministères de l'Agriculture et Élevage ; Santé et Hygiène publique et Environnement et

Développement Durable) afin de circonscrire la maladie sous l'approche « Une seule santé ».

- ✓ Sensibilisation des acteurs de la filière avicole et des communautés à la base ;
- ✓ Acheminement d'échantillons par l'intermédiaire de la FAO dans le laboratoire de référence de la grippe aviaire en Italie ;
- ✓ Explication des consignes de biosécurité et la mise à disposition de la procédure opérationnelle standard de gestion de l'alerte dans les fermes y compris sur le matériel de protection aux responsables des exploitations visitées suspectes d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène ;
- ✓ Restriction de mouvements d'animaux et d'hommes dans les exploitations avicoles du secteur de Moribayah centre II préfecture de Forécariah et du secteur Bonfing (Kakoulimayah) sous-préfecture de Wonkifong préfecture de Coyah ;
- ✓ La mise sous surveillance des exploitations des localités concernées et le renforcement de cette surveillance dans les exploitations de proximité dans un rayon de 10 Km ;
- ✓ Abattage sanitaire et destruction des volailles, des œufs, des aliments et le matériel non recyclable ;
- ✓ Incinération et enfouissement des poulets abattus, morts et des œufs dans les exploitations infectées ;
- ✓ Recensement de tous les propriétaires dont les poulets ont été abattus et détruits y compris les œufs et aliments ;
- ✓ Circonscription en zones du rayon de la maladie en trois zones à savoir : Zones infectées, Zones Tampon et Zones de surveillances.

D'autres mesures sont en cours d'être prises notamment :

- ✓ Le déploiement des équipes composées des agents des services vétérinaires, de la production animale et des agents de défense et sécurité pour l'application des mesures de police sanitaire.
- ✓ Le recensement de toutes les fermes dans le grand Conakry et Kindia à travers la Direction Nationale de l'Alimentation et des productions Animales ;
- ✓ L'affectation d'une équipe comprenant un gendarme, un agent de l'élevage pour assurer le bio-confinement à l'entrée des zones infectées ;
- ✓ Le nettoyage systématique et la désinfection appropriée des véhicules et motocyclettes à l'entrée de la zone infectée ;

- ✓ Le Respect du vide sanitaire de 21 jours au niveau de la zone infectée en mettant les cadenas à la porte des bâtiments avec l'appui de la gendarmerie ;
- ✓ La restriction des mouvements de tous les animaux sensibles dans la zone tampon ;
- ✓ L'implantation de Panneaux d'avertissement dans les différents sites à risque ;
- ✓ La mise en place des barrières de désinfection sur tous les accès menant à la zone tampon ;
- ✓ L'autorisation préalable des services compétents pour tous mouvements de volailles, aliments et produits avicoles (poussins d'un jour, œufs, viande, plumes et fumier) en provenance des Zones de surveillances (Kindia, Fria, Labé, Mamou, Boffa) pour la ville de Conakry
- ✓ La communication et la sensibilisation à travers les radios (nationale, rurale et communautaire) et la confection d'affiches sur la grippe aviaire pour expliquer clairement à la population :
  - L'importance du respect de l'interdiction des mouvements qui permettra de réduire les risques d'infections et de propagation de la maladie, et de préserver leur volaille ;
  - La conduite à tenir en cas d'apparition de signe d'influenza aviaire au niveau des exploitations avicoles ;
  - Les mesures à prendre par rapport à la gestion des cadavres.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, conscient de son rôle régalien de protection de la population et des opérateurs de son secteur, rassure les citoyens et citoyennes que toutes les mesures idoines sont entrain d'être mise en place pour circonscrire la maladie dans les Zones infectées et éviter sa propagation.

Le gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, affirme son soutien sans faille aux aviculteurs qu'il accompagnera durant et après cette crise affectant ce secteur si stratégique.

L'occasion est opportune pour remercier d'avance tous les cadres pour les efforts consentis et les partenaires pour leur disponibilité à nous accompagner dans ce combat contre le virus de la grippe aviaire.